

Prunay-le-Gillon

Boinville au chemin

Crossay

Fraiville

Gérainville

Les Vaux

Ymonville

N° 1



Bonne Année
2009

Janvier 2009

Bulletin Municipal

Journal gratuit
Ne peut être vendu
Tout type de reproduction
est totalement interdit

Mairie de Prunay-le-Gillon
18 rue de la mairie
28360 Prunay-le-Gillon
02 37 25 72 24
mairie@prunay-le-gillon.fr

Comité de rédaction
Émilie Bouchereau, Jean Luc
Chevrier, Chantal Launay,
Carine Vanneau

Patrick Barde, Nathalie Besnard,
Sylvie Bezannier, Laurent Du-
mont, Jackie Ferré, Lionel Gau-
thier, Liliane Montaudoin, Pa-
trick Vaboïs, Nicolas Vanneau

Conception et réalisation
Nicolas Vanneau

Illustrations
© photographies de la mairie de
Prunay-le-Gillon
© registres de la commune de
Prunay-le-Gillon
© Carte postale de
Patrick Vaboïs
© fotolia.com
© microsoft
© pruniers de France
© Famille Jardé
© Sauvetage de l'église
© Musiclub
© Photographie facteur rural
de Chevrier - Petit
© Insee
© ministère de la défense

Imprimeur
Imprimerie CHAUX
2 rue du 19 mars 1962
28630 LE COUDRAY

600 exemplaires



Les employés communaux

Ludovic	BRETON	Adjoint technique
Virginie	CARTON	Adjoint administratif
Viviane	FEYDEAU	Adjoint technique
Viviane	HUGUET	Secrétaire de mairie
Michel	LECHAT	Adjoint technique
Mélanie	LEON	ATSEM
Nathalie	LEQUIVARD	ATSEM
Monique	ROULLAND	Adjoint technique

Les conseillers municipaux

Jackie	FERRÉ	Maire
Ludovic	NADEAU	1er Adjoint
Patrick	BARDE	2ème Adjoint
Laurent	DUMONT	3ème Adjoint
Nicolas	VANNEAU	4ème Adjoint
Nathalie	BESNARD	conseillère
Sylvie	BEZANNIER	conseillère
Sylvie	DE DEYN	conseillère
Christine	DI GENNARO	conseillère
Corinne	LUCAS	conseillère
Liliane	MONTAUDOIN	conseillère
Lionel	GAUTHIER	conseiller
Jean	Claude NOELL	conseiller
Didier	RIVIERE	conseiller
Patrick	VABOIS	conseiller

Si vous avez des remarques, des commentaires, des critiques sur ce bulletin, vous pouvez nous contacter soit par courrier à la mairie de Prunay-le-Gillon (18 rue de la mairie - 28360 Prunay-le-Gillon) soit par messagerie électronique à n.vanneau@prunay-le-gillon.fr

Dans notre prochain numéro, vous retrouverez un reportage spécial sur nos employés communaux, un hommage à nos « poilus » de la première guerre mondiale, un point de situation sur le lotissement « cœur de village », de nouveaux portraits d'associations, et bien d'autres surprises...

Le comité de rédaction

Édito



Au terme d'une année riche en événements, tant communaux que nationaux, et au démarrage de cette nouvelle année, le Maire et les élus municipaux vous présentent leurs vœux de bonne et heureuse année. Que 2009 vous apporte ce que vous souhaitez de plus légitime : la santé et le bonheur pour vous et pour toute votre famille, ainsi que vos proches.

Le premier bulletin municipal de cette mandature nous donne l'occasion de vous rendre compte des 9 premiers mois que viennent d'accomplir vos élus; il permet aussi de « revisiter » l'histoire de notre commune, ainsi que les activités associatives, indispensables.

Vivre ensemble et conserver la qualité exceptionnelle de cette commune au riche passé, sans oublier les aspirations légitimes de chacune et de chacun de vous à disposer d'équipements modernes et performants, voilà notre ambition.

La commune de Prunay-le-Gillon offre une belle qualité de vie à ses habitants mais nous ne devons pas nous arrêter à cette considération, en ces temps de crise où tout est fragile et les moyens budgétaires limités. Notre commune doit épouser son temps et continuer à étonner par son dynamisme, son imagination et l'amabilité de ses habitants.

C'est au prix d'un travail constant, rigoureux que nous pourrons engager les années à venir avec sérénité.

2009, sera l'année de nombreux dossiers, dont :

- La livraison des logements sociaux avec ses surcoûts financiers à assumer
- Le recensement déterminant pour nos budgets
- Le remembrement structurant les années à venir pour nos agriculteurs
- L'assainissement collectif et individuel respectueux de notre environnement
- Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) outil d'avenir pour notre cité

Permettez moi aussi, de remercier l'ensemble des employés communaux qui chaque jour offre un travail remarquable; merci à toutes celles et tous ceux qui participent souvent tard le soir à nos commissions communales ouvertes.

Merci enfin à l'ensemble des élus qui travaillent au quotidien avec détermination dans leurs missions avec la complicité indispensable de leurs proches.

Je forme le vœu que tous ensemble, unis et solidaires, nous nous retrouvions dans un même élan et pour le même bonheur d'être fiers de notre Commune.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » Albert Camus

Jackie FERRÉ - Maire de Prunay-le-Gillon

Sommaire

TRAVAUX D'ENTRETIEN	page 4
ENQUETE	page 6
BUDGET COMMUNAL 2008	page 8
ARTISANS, COMMERÇANTS ET SERVICES	page 12
RETROSPECTIVE 2008	page 14
EAU / ASSAINISSEMENT	page 16
URBANISME	page 17
ASSOCIATIONS	page 18
HISTOIRE	page 22
RECENSEMENT 2009	page 24
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ	page 25
PREVENTION	page 26
INTERVIEWS	page 27
ETAT CIVIL / CALENDRIER	page 28

TRAVAUX D'ENTRETIEN

En 2008

Depuis mars 2008, l'équipe communale a effectué divers travaux dans la commune. Toutes ces actions visent à améliorer le cadre de vie et la sécurité de l'ensemble des habitants.

Voici un récapitulatif des principales réalisations. Sont précisés également le *but de ces dépenses* et leur coût, dans un souci de transparence. Cette année, comme vous pouvez le constater, une grande partie du budget a été investie dans l'entretien et la remise en état des locaux scolaires.



Écoles

3 398,95 €	Mise en place d'un portier vidéo avec système d'ouverture de la porte : <i>Sécurité - Demande des parents d'élèves et de l'équipe enseignante</i>
1 675,79 €	Passage en souterrain des câbles d'alimentation électriques <i>Sécurité électrique</i>
2320,24 €	Standardisation des clés <i>Un site communal = une clé</i>
10 677,45 €	Remise en état des portes, portails et boîtes aux lettres <i>Vétusté et non fonctionnalité des portes et portails - entretien d'urgence</i>
5 093,69 €	Peinture des huisseries de la salle de motricité et dessous de toit <i>Entretien d'urgence</i>
5 544,77 €	Remplacement du photocopieur <i>Photocopieur hors service et coût de maintenance trop élevé</i>
5 841,26 €	Nettoyage complet des écoles du sol au plafond et réaménagement du dortoir <i>Application des règles d'hygiène - changement des couchages</i>

34 552,15 €
226 647,25 F

Cadre de Vie

7 000,00 €	Réhabilitation d'un logement de l'école Grande rue en Bibliothèque <i>Déplacement de la bibliothèque dans un local adapté</i>
2 974,40 €	Fleurissement de la commune <i>Embellissement de la commune</i>
906,59 €	Abattage des peupliers sur le stade <i>Les racines endommageaient le plateau sportif</i>
640,00 €	Remplacement des buts du plateau sportif (non posés actuellement) <i>Sécurité</i>
3 852,32 €	Achat et location des décorations de Noël <i>Création d'un esprit festif</i>

15 373,31 €
100 842,30 F



Merci à nos partenaires



Région Centre

Locaux communaux

235,00 € Évacuation d'encombrants dans les différents locaux communaux
Mise à disposition d'espace

Mairie

352,10 € Enlèvement des appareils sanitaires à l'étage (ancien logement)
Aménagement d'un espace de vie pour les employés communaux

Re-fixation du ballon d'eau chaude dans les toilettes publiques
Tuyauterie défectueuse – Risque de chute

6 982,22 € Sécurisation de la Mairie : télésurveillance / armoire blindée
Sécurité des locaux, du matériel et des documents de l'État Civil

450,00 € Aménagement d'un bureau Urbanisme
Amélioration des conditions de travail des élus

Salle polyvalente

2 200,00 € Nettoyage complet de la cantine, cuisine, sanitaire, et hall d'entrée
Entretien

3 744,00 € Remplacement de l'armoire froide
Armoire hors service et gaz de réfrigération hors normes

15 381,00 € Rénovation du pignon
Entretien

Arsenal

1 732,26 € Peinture des huisseries de l'Arsenal
Entretien

Cimetière

723,52 € Peinture des portails et remplacement des robinets
Entretien - Meilleure maîtrise de la consommation d'eau

Agence Postale Communale

688,00 € Peinture de la porte du garage - Mise en place d'un convecteur électrique
Entretien - Pas de chauffage en état de marche

32 488,10 €
213 107,97 F



Eau, Épuration

4 747,96 € Rehaussement de l'accès à la pompe de relevage de l'ancienne station d'épuration
Sécurisation (début 2009)

670,85 € Remplacement du disconnecteur de la station d'épuration
Obligation réglementaire (remplacement annuel)

700,86 € Remplacement du clapet du château d'eau par une vanne
Fuite sur clapet sans possibilité de coupure du réseau

4 077,40 € Nettoyage du fossé de Boinville-au-Chemin
Le curage n'avait pas été fait depuis 18 ans

1 202,77 € Remise en état d'une pompe à boues
Maintenance

11 399,84 €
74 778,05 F

ENQUÊTE

A Prunay-le-Gillon, votre avis compte

Cet été, un questionnaire sur la vie communale et ses activités vous a été distribué. Ce questionnaire a pour but d'améliorer ensemble notre quotidien au sein de la commune. 243 questionnaires nous ont été retournés et nous vous remercions encore du temps que vous nous avez accordé.



Qui a répondu ?

48% ont entre 40 et 65 ans

56% habitent la commune depuis plus de 20 ans

Économie locale

Un ensemble de services reconnu à renforcer

Incollables sur la vie économique de Prunay ! Vous êtes en effet 88% à connaître l'ensemble de l'activité économique de votre commune. 65% d'entre vous estiment que les commerces sont suffisants à Prunay, même si certains marchands ambulants font défaut : marché, camion pizza...

58% jugent que les artisans sont assez présents dans notre commune. Mais certains habitants souhaiteraient renforcer l'artisanat local par l'installation de professionnels du bâtiment supplémentaires.

En revanche, pour 46% d'entre vous, la commune manque de certaines services. Vous êtes en effet 47% à solliciter un distributeur automatique de billets au sein du village. Autre service plébiscité : une meilleure gestion des déchets avec le ramassage des encombrants et des déchets verts et le tri sélectif à domicile. L'éloignement de la déchetterie (située à Dammarie) a également été souligné.



Infrastructures

*Accessibilité pour tous
Développement de structures sportives*

Les infrastructures communales actuelles sont dans l'ensemble adaptées à vos besoins, en particulier la Mairie (76 %) et la Salle polyvalente (69%), puis la Cantine et l'École.

Les plateaux sportifs rassemblent le plus grand nombre de mécontents.



Selon vous, les aires de jeux sont insuffisantes à Prunay-le-Gillon.

Il manque également une maison médicale, un terrain de sports et une crèche.

Accueil des services de la Mairie

Satisfaction et Désir d'information

Vous êtes 77% à avoir déjà utilisé les services publics de la Mairie et vous en êtes globalement satisfaits : 67% apprécient les contacts avec le Maire et 46% avec le Service Urbanisme.

L'accueil physique et téléphonique de la Mairie sont à revoir (43% d'avis favorables) tandis que la Poste concentre le plus grand nombre de satisfaits (73%). En ce qui concerne Le Conseil Municipal, vous êtes peu nombreux à assister aux délibérations (17%) pour des raisons de disponibilités mais vous aimez vous tenir informés des séances via le compte-rendu (39 %). Pour la moitié d'entre vous, vous n'êtes cependant pas assez informés sur la vie de la commune.

Vous plébiscitez donc le bulletin municipal comme support d'information principal suivi de l'élaboration d'un site Internet officiel.



Les écoles

Développer les activités parascolaires

39% des personnes ayant répondu au sondage ont des enfants en âge scolaire.

88% des élèves de maternelle et primaire le sont à Prunay-le-Gillon.

Les activités et services communaux proposés à ces enfants sont passables.

Si l'accueil des enfants est satisfaisant matin, midi et soir (50%, 51% et 56%), en revanche les activités proposées le mercredi ne contentent que 4% des parents. Tout comme les activités proposées pendant les vacances scolaires (67% d'insatisfaits).



ENQUÊTE

Les Élus vous répondent

Les Associations

Un réseau dynamique auquel vous aimeriez participer

Sur les 15 associations répertoriées dans la commune, le Théâtre, l'Association du Sauvetage de l'église et les Familles Rurales sont les plus connues pour l'ensemble des habitants tandis que les Sociétés de chasse, le Musiclub et l'Amicale des Anciens élèves arrivent en queue de peloton.



Vous êtes 43% à estimer que la commune devrait aider les associations, surtout en proposant des locaux et en mettant à disposition du matériel.

Plus de la moitié d'entre vous aimerait disposer d'informations sur les activités de ces associations, par le biais du bulletin municipal ou par la mise en place d'un forum des Associations.

Vous êtes 58% à être satisfaits des animations proposées actuellement avec une nette préférence pour les spectacles (pour les aînés) et les animations sportives (pour les jeunes).

Vous appréciez non seulement ces animations mais vous êtes également prêts à 70% à vous investir dans des activités associatives.



Des adolescents

En quête de loisirs

Les adolescents de Prunay-le-Gillon utilisent les transports en commun en grande majorité (82%) et ils en sont moyennement satisfaits (56%).

En revanche, les activités proposées à Prunay-le-Gillon sont inconnues ou sont insuffisantes pour 92% des jeunes interrogés. Ceux-ci sont particulièrement intéressés par les activités sportives.



Pourquoi n'y a-t-il pas de ramassage d'encombrants ?

La collecte des déchets est une délégation de service public que la commune a transféré au SIRTOM du Pays Chartrain. Celui-ci doit ramasser les ordures ménagères au porte à porte. En revanche, chaque usager doit faire le tri de ses déchets: emballages, verre, papier et les mettre dans les conteneurs prévus à cette usage. De plus, le SIRTOM met à disposition des déchetteries pour les gravats, les métaux, les déchets verts, les cartons, les encombrants, et dernièrement pour les produits chimiques (peinture, huile...). La commune ne peut donc pas organiser de ramassage des encombrants: elle ne respecterait pas sa délégation de services. De plus le coût serait important. Toutefois, les personnes rencontrant des difficultés pour le transport de leurs encombrants vers la déchetterie, peuvent faire appel au service social de la Communauté de Commune de l'Orée de Chartres. Faire une demande auprès de Nathalie Besnard, notre représentante pour la commune. *L. Dumont*

Pourquoi n'a-t-on pas de distributeur automatique de billets ?

Les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) existent sur le territoire national depuis 40 ans. Lors de notre sondage communal ce service a été largement sollicité. Contrairement à des Pays européens (comme la Belgique), la France compte 4 fois moins d'équipement par habitant. Les banques Nationales invoquant des raisons sécuritaires mais aussi de rentabilité (1000 opérations par mois au minimum). Fort de notre sondage, nous allons dans l'année 2009 solliciter tous les prestataires possibles mais aussi regarder toutes les expériences menées sur le territoire, notamment en milieu rural. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'avancée de ce service. *J. Ferré*

Pourquoi la cloche ne sonne-t-elle plus ?

Lors de notre arrivée en Mairie nous avons effectué une visite de l'Église, notamment avec J.C. Noël. Durant cette visite, nous avons constaté de gros « désordres » au niveau du Clocher (charpente décalée, soubassements fragilisés...). Après avoir consulté les représentants locaux du culte mais aussi de l'Association de sauvetage de l'Église, nous avons pris la décision d'arrêter les cloches. Cette décision préventive est accompagnée d'une autorisation d'utilisation partielle notamment pour les offices religieux. Prochainement, les cloches pourront sonner les heures après quelques modifications techniques. Il n'en demeure pas moins que depuis la fin de l'année notre Église est classée en 5^{ème} catégorie. Cette décision préfectorale fait que seul le Maire devient juridiquement responsable, et ceci sans moyen, bien sûr... *J. Ferré*

A quand le site Internet officiel de la commune ?

Les études de conception du futur site de notre commune sont programmées pour cette année. Un cahier des charges sera élaboré relevant toutes les attentes d'un site communal. Une recherche de fournisseurs de site sera ensuite réalisée. Toutes ces tâches sont planifiées sur 2009, ce qui devrait permettre d'ouvrir le site www.prunay-le-gillon.fr pour fin 2009 ou début 2010. *N. Vanneau*

A noter, l'adresse de messagerie de la mairie a changé.

Contactez nous à : mairie@prunay-le-gillon.fr

BUDGET COMMUNAL 2008

La compréhension du budget communal permet de mieux appréhender les affaires de la commune. Les explications qui suivent sont un peu indigestes, cependant elles sont nécessaires pour bien comprendre le sujet qui nous intéresse.

Ce qu'il faut savoir

Le vote du budget est « l'acte » le plus important du conseil municipal. C'est celui qui détermine les grandes orientations de gestion. Il concrétise les choix de politique générale de la commune pour l'année, voire à plus longue échéance. Le budget communal est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Le budget est élaboré par le Maire, son adjoint aux finances et son équipe municipale. C'est un acte de prévision et aussi d'autorisation, car le budget constitue l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal. Il reflète les priorités de la politique municipale, d'où l'importance d'un débat préalable d'orientations budgétaires; 3 réunions budgétaires ont eu lieu depuis le 21 mars dernier.

Une série de documents

Le budget communal comporte une série de documents parmi lesquels on distingue principalement :

- **le budget primitif** : voté en début d'exercice (généralement en février / mars) il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'année à venir ;
- **les décisions modificatives** : elles sont prises par le conseil municipal au cours de l'exercice, elles autorisent de nouvelles dépenses et recettes et complètent le budget primitif ;
- **le budget supplémentaire** : voté généralement vers la fin d'exercice (septembre / octobre) il permet des ajustements et reprend les résultats à la clôture de l'exercice précédent ;
- **le compte administratif** : il constitue l'arrêté officiel des comptes. Ce document retrace les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'exercice clos (généralement l'année précédente). Le vote du conseil municipal intervient après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion (établi par le Receveur Municipal), auquel il doit être conforme.

2 grandes parties

Le budget se décompose en **deux grandes parties** :

la section de **fonctionnement** et la section **d'investissement**. Chacune de ces sections doit être **présentée en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement

Les **recettes** de fonctionnement sont composées du produit de la fiscalité locale (impôts et taxes), des dotations reçues de l'État (essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF), des revenus des biens communaux, des subventions reçues d'autres collectivités locales (intercommunalité) et de dons et legs divers.

Les **dépenses** de fonctionnement comprennent l'activité des services communaux avec les frais de personnel, les charges financières liées aux intérêts de la dette communale, ainsi que les subventions accordées par la commune aux associations et les contributions aux organismes de regroupement.

La section d'investissement

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

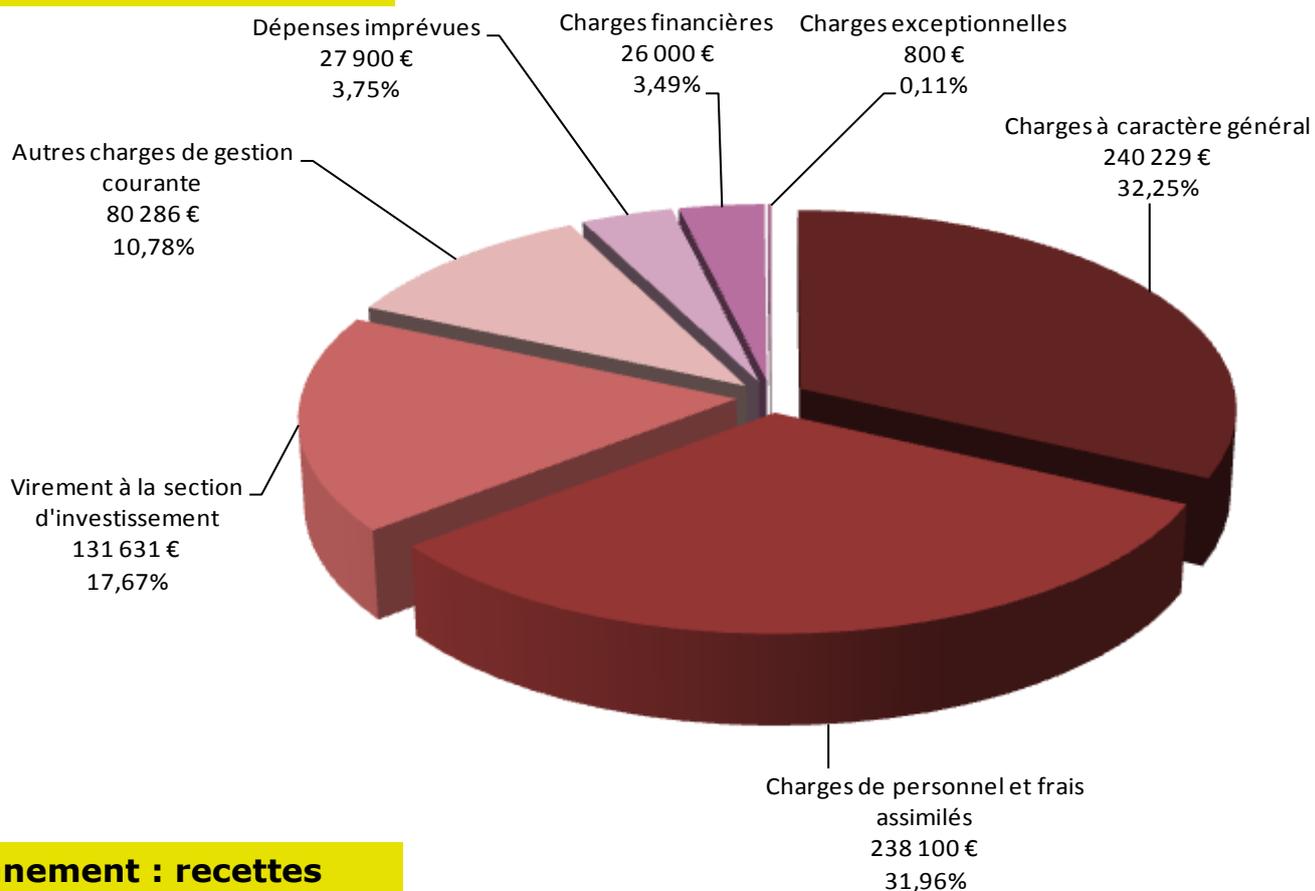
Les **recettes** sont composées de subventions publiques (département, région, État - essentiellement la Dotation Globale d'Équipement - DGE, et Union Européenne) et d'emprunts.

Les **dépenses** sont liées aux opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux) et au remboursement de la dette en capital.

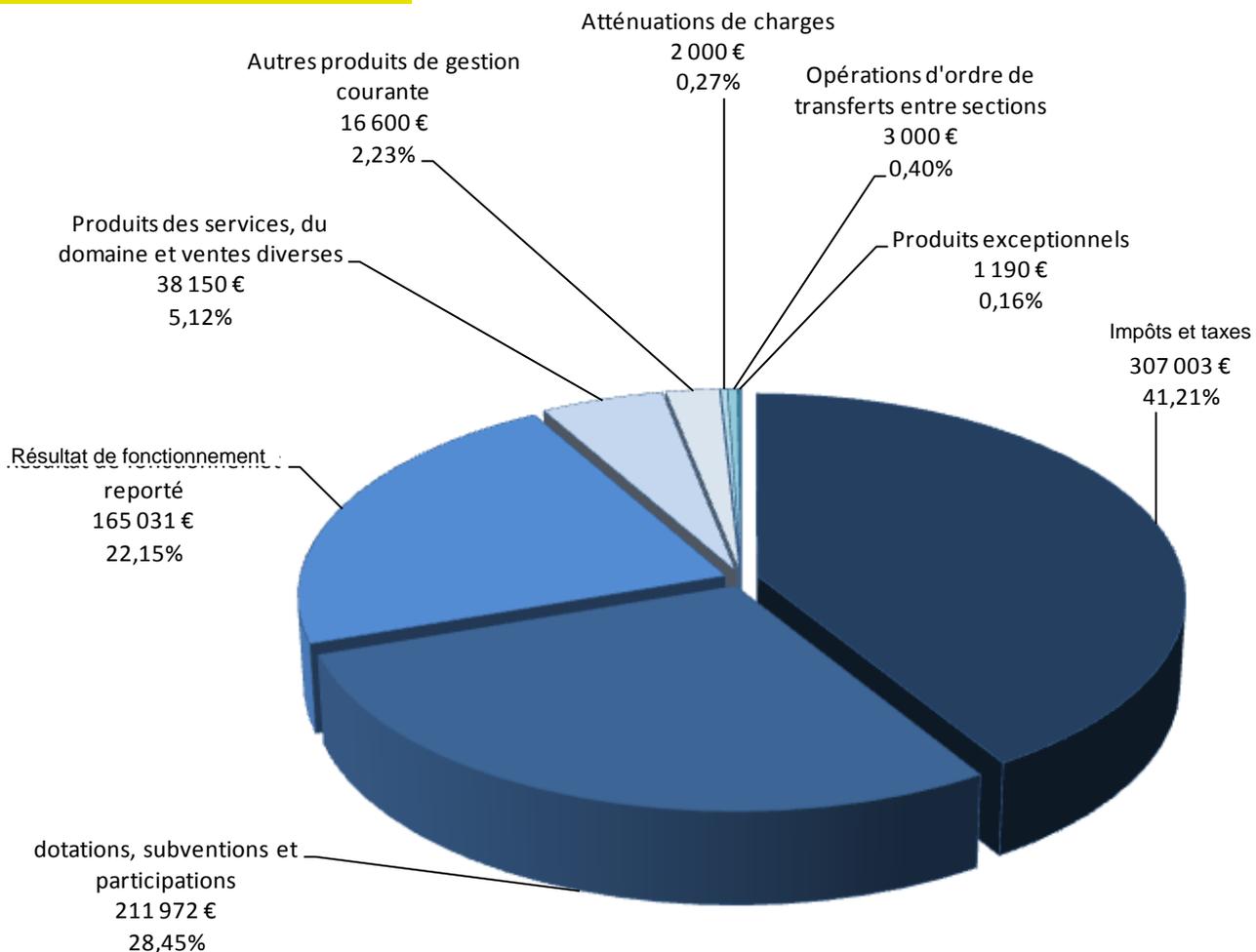
Vous trouverez ci-après le budget primitif de 2008 pour la commune de Prunay-le-Gillon modifié par la Décision Modificative (DM) du 17 octobre 2008.

Budget de la commune

Fonctionnement : dépenses

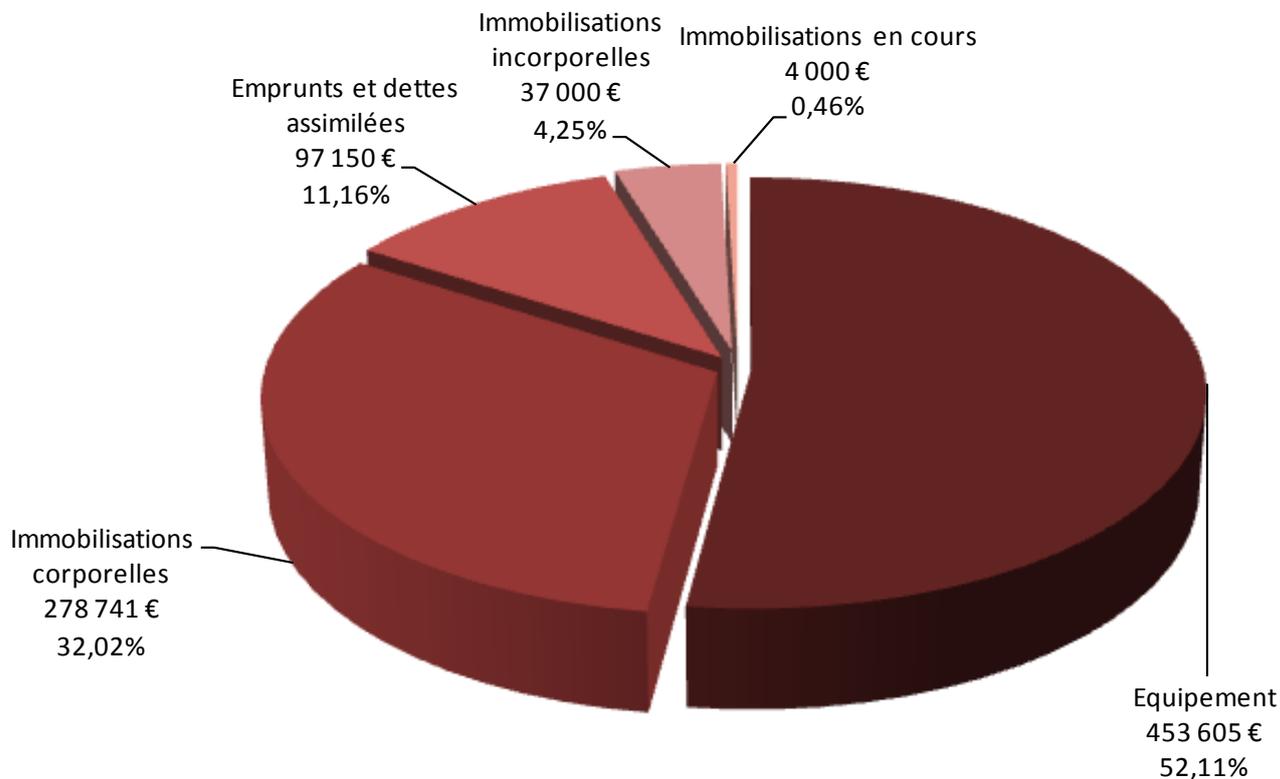


Fonctionnement : recettes

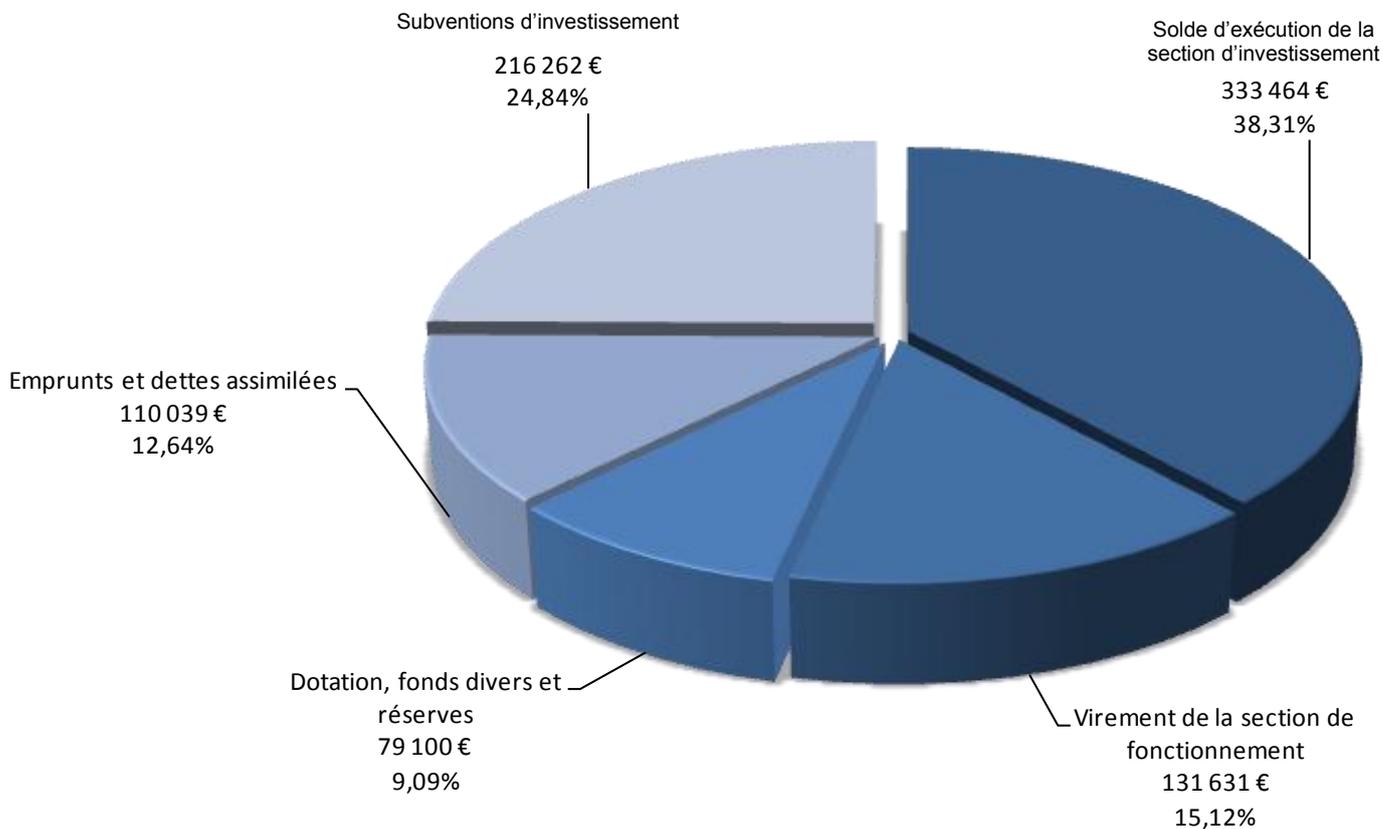


Budget de la commune

Investissement : dépenses

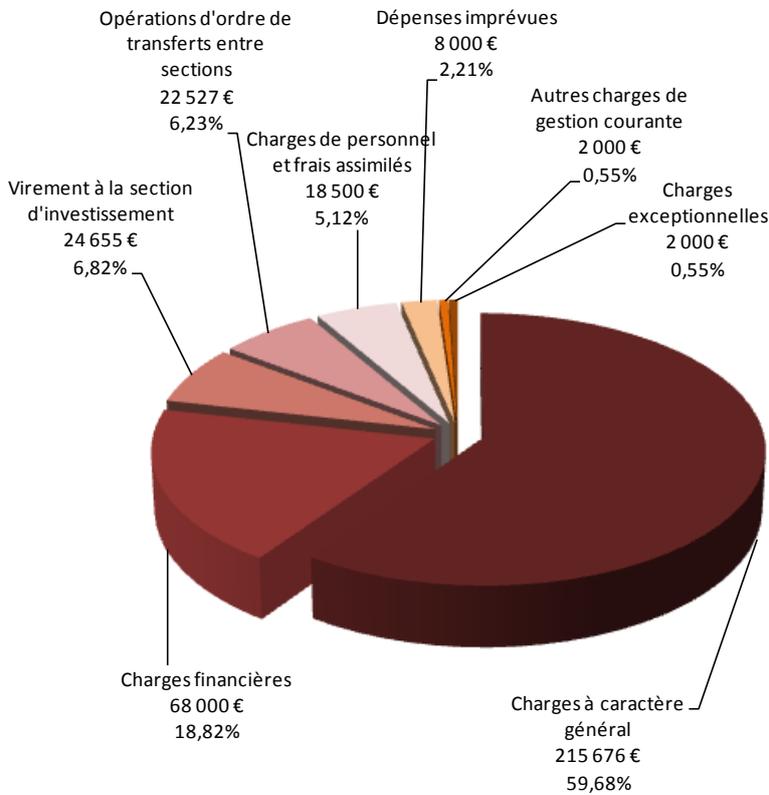


Investissement : recettes

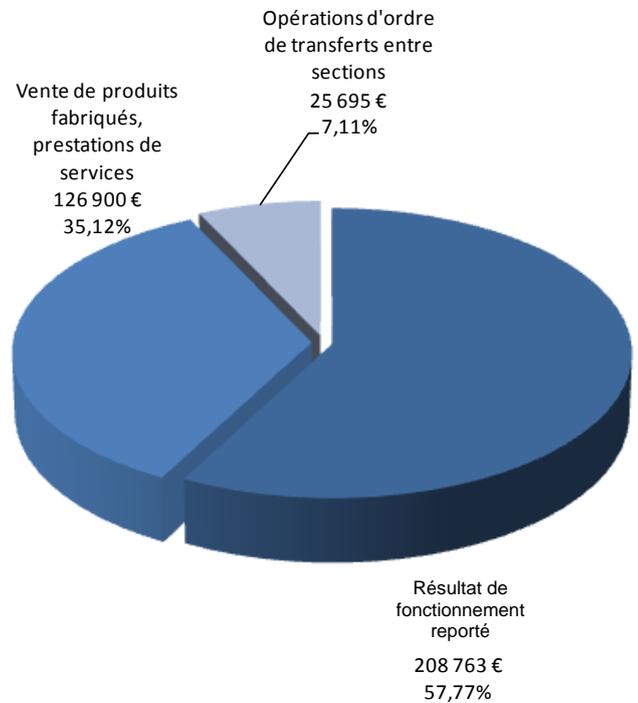


Budget Eau et Assainissement

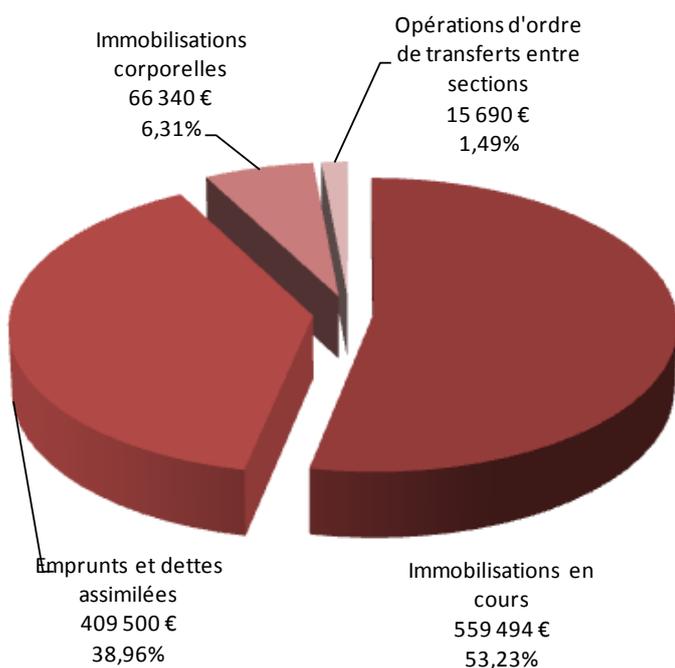
Fonctionnement : dépenses



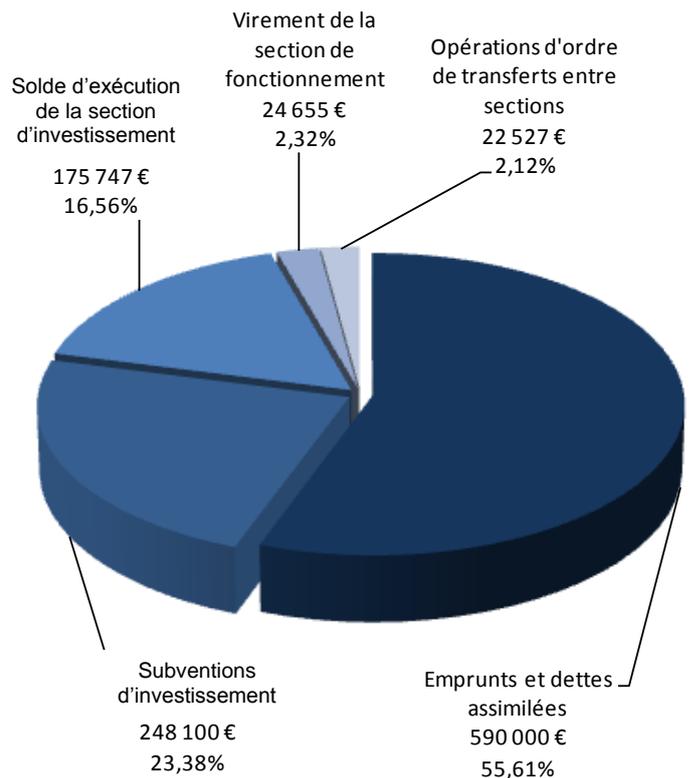
Fonctionnement : recettes



Investissement : dépenses



Investissement : recettes



ARTISANS, COMMERCES ET SERVICES

SANTÉ

DENTISTE

LANTY MOULY Chantal
27 rue de la mairie. 02 37 25 20 84

INFIRMIÈRE

FERRÉ Sonia
28 rue de la mairie. 02 37 25 94 69

KINÉSITHÉRAPEUTES

MORCHOISNE Guillaume - PERRINE Valérie
14 rue de la mairie. 02 37 25 93 74

MATÉRIEL MÉDICAL

SARL LUNEAU - Frainville
1 avenue Malaguet . 02 37 25 25 25

MÉDECIN

LANTY Marc
27 rue de la mairie. 02 37 25 72 28

PÉDICURE-PODOLOGUE

DELAPERRIERE- PELE Marjolaine
28 rue de la mairie. 06 16 27 13 10

PHARMACIE

50 rue de la mairie. 02 37 25 92 35



ALIMENTATION

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

BIGOT Michel
31 bis rue de la mairie. 02 37 25 95 59

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LESAGE Sébastien
11 Grande Rue. 02 37 25 72 20

ÉPICERIE. TABAC. PRESSE. LOTO

BARDE Béatrice
12 place du 14 juillet. 02 37 25 72 15

PRODUITS DE LA FERME

La ferme de Malaguet
35 rue de la mairie. 02 37 25 72 30
www.ferme-malaguet.com



HÉBERGEMENT - RESTAURATION

HÔTEL - RESTAURANT

LA GERBE D'OR - Frainville
10 rue du pavillon. 02 37 25 72 38

RESTAURANT - BAR

YANN DANSE - Boinville-au-chemin
25 rue Eugène Cellot . 02 37 25 72 14

BAR

L'HYDROMEL
place du 14 juillet. 02 37 25 72 15

AGRICULTURE

SCAEL
14 rue de la poste. 02 37 25 72 31

DÉCORATION

LA P'TITE BOUTIQUE
10 place du 14 juillet. 02 37 25 20 12

MISE EN VALEUR
9 rue de la poste. 02 37 25 99 19 / 06 63 82 17 53
www.miseenvalleur.com



COIFFURE

KARINE'COIFF
7 place du 14 juillet. 02 37 25 70 34

TRANSPORT

TAXI PATRICK
27 rue de l'égalité. 02 37 25 77 19 / 06 71 40 65 05

TAXI 1000
2 rue du pavillon. 06 84 88 44 06

MÉCANIQUE

GARAGE AUTO LEQUIVARD Benoît - Frainville
1 route départementale n°136. 02 37 25 71 25



BÂTIMENT

MAÇONNERIE

BARBE (SARL)
18 rue du château d'eau.
02 37 25 92 36 et 02 37 25 92 36 (atelier)
barbe-maconnerie.fr

MENUISERIE

GUILLAUMIN Bernard
35 Grande rue. 02 37 25 22 10

PERTHUIS Georges
31 Grande rue. 02 37 25 73 57

PEINTURE

TECHNIC PEINTURE 28 - Frainville
38 rue de Voves. 02 37 25 79 33 / 02 37 25 70 79

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Chauffage LUCAS - Frainville
13 rue de la cigogne. 02 37 25 92 79

RAVALEMENT DE FAÇADE & TRAVAUX ACROBATIQUES

NECTOUX Nicolas - Boinville au chemin
6 rue Eugène Cellot. 06 80 58 53 27

RÉNOVATION

DOMORENOVE - Crossay
4 rue Vignuré. 02 37 25 21 47



PAYSAGISTE

CLOUET Hervé - Crossay
1 rue vignuré. 02 37 25 73 70

HORLOGERIE

ATELIER-RESTAURATION - Frainville
24 rue de Voves. 02 37 25 20 60

BIBLIOTHEQUE



BIBLIOBUS - B.D.P.

« Au PLAISIR de LIRE »

Les bénévoles de la bibliothèque municipale de Prunay-le-Gillon, ont le plaisir de vous accueillir, depuis le mercredi 14 janvier 2009, dans les nouveaux locaux de la bibliothèque, composés d'un espace jeunesse et d'un espace adulte, situés 27 Grande rue à Prunay-le-Gillon.

Le partenariat avec la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt) associé au fonds propre de la bibliothèque municipale, permet de vous offrir un large choix de livres, pour tout public : enfants, adolescents, adultes (BD, romans, policiers, documentaires...), et vous offre aussi la possibilité de réserver et faire venir divers ouvrages via la Navette du Bibliobus de passage chaque mois. Tous les 15 jours, une matinée est réservée à l'accueil des scolaires.

Le prêt des livres est gratuit pour toute personne domiciliée sur la commune, il suffit de venir s'inscrire.

Remerciements :

- A monsieur le Maire et son équipe municipale pour l'affectation et l'aménagement des nouveaux locaux, favorisant ainsi l'accès à la culture pour tous et à proximité.
- Aux employés communaux pour l'ensemble des travaux effectués sur ce nouveau site, pour leur disponibilité et *leur patience*.
- Aux généreux donateurs qui ont contribué à l'enrichissement du fonds de la bibliothèque municipale.

Dans l'attente de votre visite, nous souhaitons à toutes et à tous,
Bonne Lecture 2009 !

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale de Prunay-le-Gillon,
Mmes Dominique BOURBON-DENIS, Anne-Marie CHEVE, Jacqueline CHEVRIER,
Françoise DENIS, Danielle De PAUW et Christine RIVIERE



Horaires d'ouverture

Le mercredi
de 16h45 à 18h30

Le vendredi
de 16h30 à 17h30.



ADMINISTRATIONS

Mairie

18 rue de la Mairie
02 37 25 72 24
Jours et heures d'ouverture
Lundi 9h30 à 11h30
Mardi 16h30 à 18h30
Jeudi 9h30 à 11h30
Vendredi 9h30 à 11h30

**Agence Postale Communale
Régie Municipale**

4 rue de la poste
02 37 25 72 00
Jours et heures d'ouverture
Mardi 9h00 à 11h30
Jeudi 9h00 à 11h30
Vendredi 14h00 à 17h30
Samedi 9h30 à 11h30

École maternelle / primaire

27 grande rue
02 37 25 70 27

École maternelle

18 rue de la Mairie
02 37 25 93 63

DÉCHETTERIE

Déchetterie du SIRTOM : Le Bois de Mivoie - Dammarie / 02 37 26 24 90

Jours et heures d'ouverture

Du 01.11 au 28.02

Lundi 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
Mercredi 13h30 à 17h30
Vendredi 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
Samedi 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30

Du 01.03 au 31.10

Lundi 10h00 à 12h30 - 14h30 à 19h00
Mercredi 14h30 à 19h00
Vendredi 10h00 à 12h30 - 14h30 à 19h00
Samedi 10h00 à 12h30 - 14h30 à 19h00

RETROSPECTIVE 2008

Quelques événements parmi d'autres ...



Théâtre : le vieux vélo vert
7,8,14 et 15 mars 2008



Carnaval de l'école
12 Février 2008



Commémoration FNACA
30 mars 2008



Élections municipales
9 et 16 mars 2008



Repas des aînés
26 avril 2008



Commémoration 8 mai 1945

Fête de la Famille : médaille d'or de la famille française décernée aux
époux JARDÉ - Coralie Michel élue rosière - 23 mai 2008



Fête de la Pentecôte
12 mai 2008



Remise des drapeaux
18 mai 2008

Médaille d'Or de la nageuse
Camille Desnos - mai 2008



Prévention routière
02 juin 2008



Départ de Mme Luseau - employée
agence postale
Fin septembre 2008



Départ de Mr Savigny - employé technique
Fin septembre 2008



Kermesse de l'école
29 juin 2008



Concert de Roger Essé à l'église
04 octobre 2008

Spectacle « moissonneuse à remonter le temps »
12 et 13 octobre 2008



Soirée contes
19 décembre 2008



EAU

Remerciements de Lionel GAUTHIER - Président du SIAEP - Conseiller municipal

« En 1993, sous l'impulsion du Préfet de l'époque et avec l'appui du maire de Prunay-le-Gillon, Mr Fontugne, a été créé le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable). Ce syndicat regroupe aujourd'hui les communes de Prunay-le-Gillon / Theuville / Allonnes. Ce syndicat a vu le jour pour des raisons notamment économiques. En effet, la pollution par les nitrates obligeait les 3 communes à aller puiser l'eau potable encore plus profondément dans la nappe phréatique de Beauce. Le préfet imposa donc un forage unique à 70 mètres de profondeur sur Prunay-le-Gillon, et la création du SIAEP.

C'est Serge BESNARD qui en prit la présidence à l'époque. Et, après 15 années de gestion irréprochable, il a choisi de passer la main lors de l'élection du bureau du SIAEP le 29 mai 2008.

Ce poste demande un travail quasi quotidien de surveillance et d'entretien que Serge Besnard partageait avec Claude LAUNAY notre garde-champêtre retraité.

C'est grâce à de telles personnalités et à leur dévouement sans faille que le SIAEP a pu prospérer. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

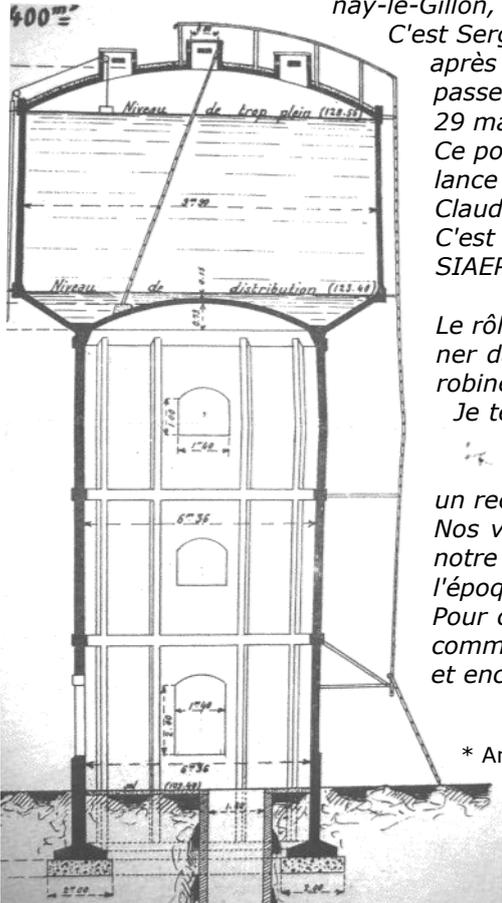
Le rôle du SIAEP est simple : pomper l'eau brute, la rendre "potable", et l'acheminer dans les réservoirs des communes adhérentes. La distribution jusqu'à votre robinet est la mission de la municipalité.

Je tenais aussi à rassurer quant à la qualité de l'eau de notre forage, étant déjà très pure elle ne nécessite qu'une simple chloration (obligatoire). Et surtout, elle ne contient que 18 mg/l de nitrates* (norme maxi 50 mg/l), c'est un record pour notre département !!

Nos voisins Chartrains ne se sont pas trompés en créant en 2006 un forage sur notre commune, "a priori" sans consultation officielle de la municipalité de l'époque.

Pour conclure, n'oublions pas que l'eau pure est une ressource naturelle de notre commune, c'est une grande richesse aujourd'hui et encore plus demain, nous devons donc la protéger dans l'intérêt de tous. »

* Analyses complètes affichées en mairie



ASSAINISSEMENT

Conformément au schéma communal d'assainissement (individuel et collectif), la municipalité a, dès sa prise de fonction, engagé les procédures pour finaliser la dernière Tranche collective du bourg. A l'heure où nous rédigeons cet article, nous sommes dans l'attente de financements (subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Général), l'entreprise chargée de réaliser cette opération ayant été retenue dans le cadre d'un marché négocié. Un objectif municipal atteint en moins de 9 mois (congés d'été inclus).

De plus, toujours dans le prolongement du schéma d'assainissement, l'assainissement individuel fera l'objet d'un audit dès le premier trimestre de l'année 2009. Une réunion d'information communautaire (compétence transférée) se tiendra d'ailleurs à Prunay-le-Gillon. Cette réunion permettra d'expliquer aux habitants concernés (les hameaux) la méthode utilisée et le calendrier mis en place (21 janvier 2009 à la salle polyvalente).

L'assainissement collectif et individuel constitue un dossier majeur pour notre commune. Ce dossier, en cours d'achèvement (reste les travaux annexes, voiries, enfouissement de certains réseaux à intégrer) est mené dans un contexte économique délicat.

Nous vous informerons de son évolution au fur et à mesure des réponses que nous aurons.

Enfin, Monsieur le Maire et l'équipe municipale tiennent à remercier tous les participants et acteurs de ce projet.

URBANISME

Le projet de construction doit être conforme aux autorisations administratives et respecter :

- **Les règles d'urbanisme locales** (Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, plan de sauvegarde et de mise en valeur, règlement de lotissement approuvé, ...)
- **Les règles d'urbanisme nationales** ("Les constructibilités limitées", Lois d'aménagement et d'urbanisme citées au Code de l'urbanisme)
- **Les règles relatives à la sécurité**, la salubrité, l'alignement, la protection des monuments historiques et des sites naturels...

Le permis de construire est exigé, sur l'ensemble du territoire :

- **pour tous les travaux de construction à usage d'habitation ou non**, y compris les constructions ne comportant pas de fondations, et **d'une superficie supérieure à 20m²**
- **pour les travaux portant sur des constructions existantes** qui ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier l'aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.

Sont exemptés du permis de construire mais soumis à déclaration préalable, certaines constructions ou travaux, notamment :

- **les constructions et extensions inférieures à 20m²,**
- **les travaux qui ne changent pas la destination d'une construction** et ne créent pas de surface nouvelle,
- **les piscines non couvertes,**
- **les châssis et serres** jusqu'à 2000m², hauteur comprise entre 1,50m et 4m,
- les travaux concernant les bâtiments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des **Monuments Historiques**.

Ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme les ouvrages de faible importance suivants :

- ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2m² et d'une hauteur inférieure à 1,50m,
- murs d'une hauteur inférieure à 2m (Site non protégé),
- terrasses de moins de 0,60m de haut,
- installations temporaires de chantier, statues, monuments et œuvres d'art de moins de 12m de haut et 40m³.

Faites appel à des professionnels: Les architectes ou consultants

En dehors des règles d'urbanisme applicables aux terrains, **des architectes conseillers ou consultants peuvent vous aider** dans votre projet et son implantation sur le terrain.

Ils dépendent :

- soit des services de la **commune ou de l'Etat**,
- soit du **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Leur recours n'est cependant pas obligatoire :

- si vous êtes une personne physique souhaitant, pour vous-même, édifier ou modifier une construction à usage non agricole dont la surface de plancher hors oeuvre nette ne dépasse pas 170 m², ou une construction à usage agricole ne dépassant pas 800 m².
- si vous souhaitez réaliser des aménagements intérieurs : vitrine commerciale ou travaux n'entraînant pas de modifications visibles de l'extérieur.
- si vous faites des travaux soumis à déclaration préalable.

Pour les formalités, adressez vous :

- à la mairie,
- à la Direction Départementale de l'équipement (DD²E).

Quand commencer les travaux ?

Si vous n'êtes pas en mesure de débuter les travaux dans le délai de validité de votre permis (2 ans), vous pouvez en demander **la prorogation**.

Le service urbanisme de notre commune a traité en 2008 : 11 Permis de Construire, 45 Déclarations Préalables, 18 Déclarations d'Intention d'Aliéner, 6 Renseignements d'Urbanisme, 22 Certificats d'Urbanisme.

Associations de Prunay-le-Gillon

AMICALE DE PRUNAY-LE-GILLON M CHEVRIER Jean-Luc 02 37 25 78 78	COMITE DES FÊTES Mme BRETHERAU Annie	SAUVETAGE DE L'ÉGLISE M SIROU Francis 02 37 25 74 47
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS M COUPPÉ Jacky 02 37 25 75 69	FAMILLES RURALES Mme RAMOND Karine 02 37 25 27 89	Sté de chasse de Boinville M BRETON José (intérim) 02 37 25 94 53
ANCIENS COMBATTANTS M BLOCHET Roland 02 37 25 20 32	F.N.A.C.A M BLOTIN 02 37 25 72 16	Sté de chasse de Gérainville M FOIRET François 02 37 25 29 41
A TIRE D'AILES Mme JOYEUX - BURAY Nelly	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Mme CHAUVEAU Luce 02 37 25 91 87	Sté de chasse de PRUNAY M JOUSSET Thierry 02 37 25 94 54
A.U.R.R.A.P M AUBERT Jean-Pierre 02 37 25 20 46	MUSICLUB DE PRUNAY Melle MOREAU Brigitte 02 37 36 14 60	THÉÂTRE M VARENNE Hubert 02 37 25 95 36
CLUB DE L'AMITIÉ Mme CLOUET (02 37 25 72 09-Mme VACHER)	PARENTS D'ÉLÈVES Mme VALLIN 02 37 25 91 90	TENNIS CLUB DE PRUNAY M DUMONT Laurent 02 37 25 90 51

L'AMICALE de PRUNAY-LE-GILLON

L'une des moins connues actuellement, et pourtant des plus anciennes de la commune, cette association est née en 1898. Elle correspondait alors, à une sorte de patronage laïque regroupant de multiples activités (fanfare, chorale, théâtre...). Elle fut déclarée officiellement en préfecture en 1928 sous le nom de : « Amicale des Élèves et anciens Élèves de l'école de Prunay-le-Gillon ».

Depuis 1988, date de sa renaissance officielle et de son changement d'appellation, son siège se situe à l'école, 27 grande rue. Durant ces vingt dernières années, elle a chapeauté trois sections :

- une de théâtre, née en 1989 - première représentation en 1990 - et toujours en activité (présidée par Hubert Varenne)
- une de sport scolaire - USEP - née en 1988 et dissoute en 2007
- une de volley-ball, née en 1988 également, en sommeil depuis septembre 2004, dont le bureau est toujours opérationnel. L'amicale ainsi que la section de volley-ball sont présidées par Jean-Luc Chevrier

Nos Associations ont la parole

THÉÂTRE

La section Théâtre de l'Amicale des Élèves et Anciens Élèves de Prunay-le-Gillon est née au sein de cette association le 12 septembre 1989, à l'initiative des enseignants de la commune pour développer les sens culturels et littéraires des élèves de l'école primaire communale.

Depuis cette date, plusieurs bureaux directeurs se sont succédés au fil du temps, oeuvrant toujours dans le même esprit : Jouer dans la bonne humeur et communiquer celle-ci au public.

Chaque année en septembre une pièce est élue par les futurs comédiens amateurs bénévoles, après lecture par tous les membres, de pièces choisies en fonction des âge, sexe, et volonté de chaque acteur potentiel. A l'issue de ce choix chaque acteur apprend son rôle individuellement et collectivement à raison de une puis deux répétitions par semaine à compter de janvier.

Les quatre représentations ont lieu courant mars, après que tous les membres de la section aient donné un peu de leur temps pour la préparation des décors et l'organisation technique et administrative des représentations.

Tous les membres sont amateurs et bénévoles et aucun professionnalisme n'est requis, seulement de la bonne volonté, pour ceux qui veulent nous rejoindre.

Que de beaux et inoubliables souvenirs ont marqué au long de ces années ceux qui ont rejoint notre section Théâtre qui fêtera en 2009 ses 20 années d'ancienneté...

Et pour cette prochaine saison, la section Théâtre vous prépare un *Scandale* dans le monde du spectacle où tout paraissait si rose....(13,14,20 et 21 mars 2009)

A très bientôt,

pour la section Théâtre, Hubert Varenne Président

PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association des Parents d'Élèves de l'école de Prunay-le-Gillon vous souhaite une bonne et heureuse année 2009.

L'APE remercie tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour notre association. Association qui a pour but d'aider au fonctionnement de l'école, en organisant des manifestations périscolaires mais aussi en lien avec l'équipe enseignante. Au cours de l'année 2008, différentes actions nous ont permis de récolter de l'argent (vente de sapins, de chocolats, de mémos, organisation du Bric à Brac) et ainsi de participer à la réussite de la kermesse, au voyage de fin d'année, et d'offrir aux enfants plusieurs spectacles (sur l'eau, sur Noël).

L'APE a toujours besoin de bonnes volontés ! Plus nous serons nombreux, plus les projets seront faciles à réaliser, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Les membres de l'Association des Parents d'Élèves

Associations de Prunay-le-Gillon

FAMILLES RURALES

L'Association Familles Rurales de Prunay-le-Gillon organise depuis de nombreuses années un centre de loisirs en été durant le mois de juillet. Cet accueil est en progression constante.

Le centre de loisirs, c'est :

- 82 enfants dont 56 de notre village : 31 de moins de 6 ans, 33 de 6 à 11 ans et 18 âgés de 12 ans pour 999 jours enfants.
- 2 directeurs stagiaires
- 3 animateurs
- 2 stagiaires animateurs
- 1 stagiaire bénévole
- 1 employé de restauration
- 614 déjeuners
- 999 goûters
- un budget de fonctionnement de plus de 21 000 €

Cette année, avec le centre, les enfants de 6 à 11 ans sont partis 4 jours en mini-camp à Cloyes-sur-le-Loir et les pré-ados en séjour en gîte dans l'Eure. Pendant le centre, de nombreuses activités manuelles ou sportives ont été organisées par l'équipe d'animation (cueillette et dégustation de fruits, bowling, accro-branches, piscine, roller, escrime ...)

Il faut aussi savoir que Prunay-le-Gillon par l'intermédiaire de ses enfants a gagné l'inter-centre organisé au Château des Vaux par la fédération Familles Rurales. Cette compétition regroupait tous les centres de loisirs du département et notre village s'est particulièrement fait remarquer grâce à la pertinence de ses réponses sur l'Europe (thèmes des questions) et sur ses performances sportives.

Bravo encore à tous, petits et grands

Les membres de l'association profitent de ce petit mot pour vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2009 et rendez-vous en juillet prochain.



TENNIS CLUB

Cette année le tennis club vous propose de passer l'hiver au chaud, ne disposant pas de terrain couvert, en détournant l'activité vers du tennis de table ou du badminton dans la salle des fêtes.

Nous ouvrons un créneau le **lundi soir pour les ados de 19H30 à 20h30, et pour les adultes de 20H30 à 22H30**, dans le but de passer au tennis en extérieur dès que le temps le permettra. Des cours sont organisés également pour les plus jeunes.

JEUDI DE 16H45 à 17H45 pour les débutants
JEUDI DE 17H45 à 18H45 pour les confirmés

De plus nous organisons tous les ans un tournoi en salle avec matériel adapté ouvert à tous licenciés ou non

Prix de la licence : adulte=33 €
 Enfant=17 € - Cours =45 €

Cette année,
 le tournoi aura
 lieu le samedi
 24 janvier 2009

Nos Associations ont la parole

MUSIC CLUB, au service de la musique

En septembre 1981 les premiers cours de musique (accordéon, orgue et batterie) faisaient leur apparition sur la commune. Sous l'impulsion des élèves, parents et amis mélomanes, l'association Musiclub fut créée en octobre 1987 afin de mieux répondre à l'attente de tous : promouvoir la musique.

Vingt sept ans après, les membres fondateurs sont toujours là, tout aussi passionnés par la musique et fiers du chemin parcouru et des rencontres faites lors des nombreuses manifestations musicales organisées : soirées dansantes, concerts dans le cadre du Festival de l'Orée de Chartres, le traditionnel concert des élèves, les musiciens professionnels invités, l'organiste Stéfan Patry, l'accordéoniste Danielle Pauly, le virtuose de la guitare Jazz manouche Romane, sans oublier tous les orchestres qui sont venus animer nos dîners dansants, galette des rois... Que de bons souvenirs !

Aujourd'hui l'association poursuit sa vocation, réunir tous les passionnés de la musique, en proposant des concerts de qualité, dignes des salles de concert des grandes villes.



Samedi 18 octobre 2008
Soirée « country » au salon de
PRUNAY-LE-GILLON'S CITY
(salle des fêtes !)

Voyage musical sur la mythique Route 66 aux USA !

Soirée dans la pure tradition country avec le groupe **RN 10 COUNTRY** où se sont mêlées agréablement musique et danse. Aux guitares, à la basse, harmonica, banjo et batterie, musiciens et chanteurs étaient accompagnés par l'école de danse « Chartres country », sur des airs tantôt Rock, Blues ou plus traditionnels. Ce fut l'occasion pour certains de s'initier à la danse country ! Pas si facile que ça !



Notre prochaine soirée dansante avec orchestre aura lieu le Samedi 17 octobre 2009, salle polyvalente.

LES PRUNIERES DE FRANCE



Saviez-vous qu'il existait en France plusieurs autres « **Prunay** » ?

Fort de ce constat, l'Amicale des Pruniers de France a été créée en 2001 afin de regrouper les communes dont le nom a la même origine étymologique : **Prunier**.

Actuellement **11 communes** adhèrent à l'Amicale : **Prunay en Yvelines, Prunay le Temple, Pruniers en Sologne, Prunete, Pruno, Pournoy la Chétive, Pournoy la Grasse, Prenoie, Prunay-sur-Essonne, Prunet et Belpuig, et Pruniers.**

Cette association a notamment pour but de :

- développer la solidarité entre communes ayant la même origine
- maintenir les activités en milieu rural
- favoriser la convivialité entre "cousins"
- promouvoir les échanges sociaux, économiques, touristiques, culturels et sportifs...

L'Amicale se rassemble une fois par an dans l'une des communes membres.

En 2008, Prunay en Yvelines était organisatrice et a assuré la présidence tournante de l'Amicale.

A l'occasion du Salon des Maires, en novembre dernier, le Maire de Prunay-le-Gillon a rencontré quelques membres de l'Amicale. Notre commune devrait bientôt faire officiellement partie des Pruniers de France !

Rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2009 à Pruniers pour retrouver nos « cousins » autour d'un banquet festif.

Site Internet : <http://site.voila.fr/pruniersdefrance>

HISTOIRE

Cette rubrique consacrée à l'histoire de Prunay, vous propose de retrouver quelques anecdotes du passé. Pour ce 1er Bulletin, à l'heure où notre Poste est devenue Agence Postale Communale, nous nous sommes intéressés au Bureau de Poste de Prunay, objet comme vous pouvez le constater de nombreuses délibérations au Conseil Municipal, dès 1909...



Séance du 27 juin 1909 (Mr Isambert Alcide est le Maire)

Renouvellement du bail du bureau de poste dont la commune est propriétaire, **au 1^{er} octobre 1909.**

Séance du 13 février 1913 (Mr Sinault Joseph est le Maire)

Plusieurs conseillers verraient avec plaisir l'installation d'une boîte à lettres à la gare du tramway. Mr le Maire est chargé de demander des renseignements à ce sujet au Directeur des postes et au Directeur du tramway.

Le Conseil vote la réfection du trottoir situé devant le bureau de poste et décide de faire les réparations utiles à l'intérieur du bureau. Il décide aussi de faire poser quelques pierres en bordure de la mare du Marchais. La commission s'occupera de tous ces travaux.

Séance du 19 février 1914 (Mr Sinault Joseph est le maire)

Mr le Maire expose qu'il a reçu de Mr Bréant facteur courrier à Prunay, une demande de gratification pour l'indemniser du travail supplémentaire que lui donnent la levée de la boîte installée à la gare du tramway et le timbrage des lettres dans le trajet de Prunay à Sours

Le Maire invite Le Conseil à donner son avis sur cette demande. Le Conseil ouï cet exposé et après délibération, considérant le surcroît de travail imposé à Mr Bréant décide de lui allouer une somme de 25F qui sera prélevée sur le crédit inscrit, sous l'art.94, pour dépenses imprévues au budget primitif de 1914.



Un postier au début du 20ième siècle

Séance du 29 juillet 1917 (Mr Legrand fait fonction de Maire Mr Sinault étant mobilisé)

Mr Le Président expose que Melle Penot Receveuse des postes, demande que l'on établisse un caniveau pour l'écoulement de ses eaux de cuisine ou que l'on creuse un puisard pour éviter que ses eaux séjournent à ciel ouvert au bas de son évier. Elle demande également la réfection de son escalier.

Le Conseil décide de faire établir un caniveau jusqu'au pignon de la maison et d'attendre le retour du menuisier pour la réparation de l'escalier.





Séance du 19 septembre 1919 (Mr Sinault est le Maire)

Mr le Maire expose au Conseil qu'il a été invité par l'Administration des postes de bien vouloir donner son avis au sujet de la fermeture du Bureau le dimanche, afin d'assurer le repos hebdomadaire des employés : faire savoir s'il entend laisser le Bureau de poste fermé complètement ou s'il veut maintenir un service de distribution, dans la mesure du possible.

Dans cette occurrence Le Maire devrait proposer un volontaire assermenté qui serait agréé et payé par l'administration après entente de prix.

Cet auxiliaire irait chercher le courrier à la gare et le dépouillerait à la mairie où il tiendrait les lettres à la disposition du public qui voudrait venir les chercher pendant une heure, de 8 h à 9 h par exemple.

Dans cette occurrence, le Maire devrait proposer un volontaire assermenté qui serait agréé et payé par l'Admin^{on} après entente de prix.
Cet auxiliaire irait chercher le courrier à la gare et le dépouillerait à la Mairie où il tiendrait les lettres à la disposition du public qui voudrait venir les chercher pendant une heure, de 8^h à 9^h par exemple.

Le Conseil ouï cet exposé et il est d'avis qu'une personne soit désignée pour assurer ce service et propose à l'administration Mme Bréant* qui veut bien s'en charger.

*(ndlr: la femme du facteur!)

Le téléphone sera mis à la disposition du public chez Mr Pasquier Bourgeois, hôtelier abonné, de 8 h à 11h et seulement pour des cas absolument urgents.

RECENSEMENT 2009



Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens etc...
Il apporte également des informations sur le nombre et les conditions de logement.
Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics, des entreprises et des associations pour mieux répondre aux besoins de la population.

Cette année, Prunay-le-Gillon est concerné par l'enquête de recensement.

Comment se déroule cette enquête ?

En 2009, l'enquête se déroulera dans notre commune **du 15 janvier au 14 février**.

Un agent recenseur recruté par la mairie viendra chez vous. Il a reçu une formation. Il dispose d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire et qui officialise sa fonction. L'agent recenseur dépose à votre domicile les questionnaires du recensement. Il peut vous aider à remplir vos questionnaires, si vous le souhaitez.

Voici la composition des questionnaires :

- une feuille de logement par foyer
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous, quel que soit son âge

L'agent recenseur doit déposer à la mairie tous les documents collectés, qui sont ensuite transmis à l'INSEE. Celui-ci aura pour mission d'exploiter les questionnaires et de diffuser les résultats.

Toutes vos réponses sont strictement confidentielles. En effet, le recensement respecte des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Votre commune et l'INSEE mènent ensemble cette opération



Le recensement est une opération placée sous la responsabilité de l'État.

Les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations, exploite les questionnaires et enfin diffuse les résultats.

Vous souhaitez obtenir d'autres renseignements ?

Votre agent recenseur et votre mairie sont là pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également consulter sur Internet le site de l'INSEE au www.insee.fr.

Est-il obligatoire de répondre ?

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne remplisse les questionnaires. Participer au recensement est **un acte civique**. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !



De gauche à droite : Vos agents recenseurs sont Sébastien Roulon, et Pascale Millochou et le coordonnateur du recensement 2009 pour Prunay-le-Gillon : Claude Niochaut



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes clés



Dans le cadre de la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles : le parcours de la citoyenneté. Celui-ci se décline en trois étapes

L'enseignement de Défense

programmé dans les classes de 3ème et 1ère. Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).



Le recensement citoyen à 16 ans

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. La mairie leur remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. Celle-ci est indispensable pour se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, CAP, BEP, BAC...).



La Journée d'Appel de Préparation de Défense

Elle se déroule, entre la date du recensement et l'âge de 18 ans, dans la région du jeune appelé. Cette journée citoyenne est obligatoire pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons. C'est une occasion de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités, civils et militaires qu'offre la Défense. Elle pourra également permettre aux jeunes en difficultés d'obtenir des conseils d'orientations vers des structures d'aide adaptée. En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Historique du Service National

- 1789** : Les troupes françaises sont recrutées par enrôlement volontaire.
- 1798** : La loi Jourdan crée la conscription. Les recrues sont tirées au sort.
- 1872** : La Loi Cissey crée un service militaire universel dont la durée est fixée par tirage au sort (5 ans pour les mauvais numéros, 6 mois à 1 an pour les bons numéros)
- 1905** : Avec la Loi André, le service militaire devient national, d'une durée égale pour tous, obligatoire et personnel (nul ne peut se faire remplacer).
- 1950** : Il est prévu des épreuves de sélection physique et psychotechnique au cours des "3 jours"
- 1965** : Institution du service national qui peut être accompli sous quatre formes : le service militaire, le service de défense, l'aide technique et la coopération
- 1970** : Possibilité pour les jeunes femmes d'effectuer un service volontaire
- 1996** : Le Président de la République se prononce en faveur de la professionnalisation
- 1997** : Instauration d'un parcours citoyen (recensement, JAPD)

Les durées du service militaire actif ont varié de 10 mois à 6 ans.

PREVENTION

Pour prévenir les cambriolages

La gendarmerie multiplie ses patrouilles. Le temps est l'ennemi des voleurs. Découragez les en compliquant leur tâche.

PROTEGER VOTRE MAISON

- Fermez à clés les portails d'accès à votre propriété;
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, judas, entrebâilleurs, blindage ...), volets au rez-de-chaussée et même en étage;
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection;
- Ne laissez pas d'échelle ou échafaudage entreposés à proximité;
- Éclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence;



« Le home jacking »

les voleurs s'introduisent dans votre domicile et dérobent votre sac à main, les clés de votre voiture

LES REFLEXES A ADOPTER

- Dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : sac à main, clés de voiture, bijoux, etc...
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs ;
- Si des individus prétendent être des agents de l'État, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire faites appel à la gendarmerie de votre domicile)

EN VOTRE ABSENCE

- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans le pot de fleurs, etc...
- Ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte ni sur votre répondeur téléphonique ;
 - Même pour une courte absence, verrouillez portes, fenêtres et volets ;
 - En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches...
 - Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres ;
 - Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



De nombreux cambriolages sont encore commis, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

PROTEGER VOTRE VÉHICULE

- Verrouillez systématiquement portes et fenêtres de votre véhicule;
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable...);
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières.



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices;
- Appelez immédiatement la brigade de gendarmerie de votre domicile;
- Faites rapidement opposition sur cartes bancaires et chèquiers volés.

INTERVIEWS

Un nouveau visage à la poste

et des nouveaux services aussi

**Virginie : qui êtes-vous ?**

Je m'appelle Virginie Carton, je suis mariée, j'ai 2 enfants.
J'ai un CAP, un BEP Sténographie et un bac professionnel.
Je travaille à la Mairie de Prunay-le-Gillon depuis le mois de septembre 2008 comme agent communal (secrétariat)

Auparavant, j'exerçais la fonction d'assistante de direction dans une petite collectivité.

Quelle est la différence entre la Poste et l'Agence Postale Communale (APC) ?

L'agent d'une APC est sous la responsabilité du Maire, c'est un agent communal. Il n'a aucun lien avec la Poste.

Dans une Agence Postale Communale, certaines opérations financières ne sont pas réalisables comme l'ouverture d'un compte bancaire. Il est cependant possible de retirer une somme limitée d'argent (300€ maximum).

Quels services sont proposés à l'Agence Postale Communale ?

Les opérations traditionnelles de la Poste : affranchissement, envoi de colis, mandat...

Je perçois le paiement des factures d'eau, de cantine ou de garderie en espèces ou en chèque (prochainement en Carte bancaire).

Je m'occupe également de la réservation de la salle des fêtes.



Un nouveau gendarme référent

Gendarme Castelain, qui êtes-vous ?

J'ai 30 ans et je suis originaire de Picardie. J'ai un BTS informatique de gestion. J'ai fait mon service militaire dans l'armée de l'air pendant 22 mois puis je suis entré à l'école de gendarmerie en octobre 2001. A la sortie de l'école, j'ai été muté à l'escadron de gendarmerie mobile de Pontivy en Bretagne où je suis resté 7 ans. Je suis arrivé en mai 2008 à la gendarmerie départementale de Thivars.

Quelle est votre fonction à la gendarmerie de Thivars ?

Cette gendarmerie dépend de la communauté de brigade de Lucé-Chartres-Thivars, elle est composée de 8 gendarmes. Je suis le référent pour le territoire de Prunay-le-Gillon, l'interlocuteur privilégié entre la municipalité et la gendarmerie. Je suis régulièrement en contact avec Monsieur le maire et une réunion mensuelle a lieu à la mairie de Prunay-le-Gillon.

ETAT CIVIL 2008



Nos derniers nés

FERET Max-Rasyphé	né le 9 janvier
SAINTIER Amélie	née le 4 février
PALOMBA Clément	né le 5 février
PELÉ Paul	né le 16 mars
BRETON Inès	née le 27 mai
LENOIR Laura	née le 19 juin
BARON Azéline	née le 3 juillet
SKAPSKI Antonin	né le 19 juillet
GENET Paul	né le 26 août
PERTUÉ Nicolas	né le 9 septembre
MARQUES Angéline	née le 21 septembre
CORBIER Melvin	né le 24 septembre
MINEAU Elouan	né le 13 octobre
BOUCHER Mathieu	né le 4 novembre
PHILIPPI-PELLETIER Victorine	née le 5 décembre
BOUSQUET Eva	née le 25 décembre

Nos défunts

BIZARD Jean	décédé le 28 janvier
MARO Roger	décédé le 1 février
CROZE Julien	décédé le 3 février
LAUNAY Robert	décédé le 7 mai
JARDÉ Noël	décédé le 28 mai
TARDIVEAU Martial	décédé le 15 juin
FLEURY Gilberte (Veuve NOILLEAU)	décédée le 21 juillet
MIGNUCCI André	décédé le 26 juillet
GASTINEAU Guy	décédé le 13 novembre

Nos mariés

JARDRY Franck & PLOUZEAU Gwenaël	- 10 mai
POUVREAU Julien & BRUNET Céline	- 07 juin
VILLEDIEU Hervé & MARTIN Catherine	- 5 juillet
VANNEAU Nicolas et LACHAUD Carine	- 6 septembre



CALENDRIER 2009

Janvier

- 13 : Assemblée générale du Musiclub
- 16 : Vœux municipaux
- 17 : Assemblée générale des Anciens Combattants
- 20 : Galette républicaine pour les enfants scolarisés et les employés communaux
- 21 : SPANC - réunion d'infos Assainissement individuel
- 24 : Tournoi de tennis

Février

- 6 : Assemblée générale Association de Sauvegarde de l'Église
- 8 : Loto des Pompiers
- 17 : Carnaval de l'école
- 28 : Couscous de l'Association de Sauvegarde de l'Église

Mars

- 13 : Représentation théâtrale
- 14 : Représentation théâtrale
- 20 : Représentation théâtrale
- 21 : Représentation théâtrale
- 27 : Assemblée générale des Familles Rurales
- 29 : Commémoration FNACA

Avril

- 4 : Loto des Familles Rurales
- 18 : Repas des Pompiers

Mai

- 8 : Commémoration du 8 mai 1945
- 16 : Repas des Aînés

Juin

- 5 : Fête de la famille des Familles Rurales
- 12 : Assemblée générale du Théâtre
- 28 : Journée Américaine
- : Kermesse de l'école

Juillet

- 6 au 31 : Ruche pour les enfants des Familles Rurales
- 13 - 14 : Fête Nationale

Septembre

- 26 : Concert de l'Association pour la Sauvegarde de l'Église

Octobre

- 2 : Assemblée générale du Tennis Club
- 4 : Bric-à-brac de l'Association des Parents d'Élèves
- 6 : Assemblée générale de l'Amicale
- 10 : Loto des Familles Rurales
- 17 : Dîner et soirée dansante du Musiclub

Novembre

- 11 : Commémoration du 11 novembre 1918
- 17 : Assemblée générale de la Gymnastique Volontaire
- 21 : Repas du Comité des Fêtes
- 28 : Sainte Barbe des Pompiers